

# **NOUVEAUX HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Les dépôts des déclarations préalables de travaux et de permis de construire doivent obligatoirement être déposés en mairie par le demandeur après avoir pris rendez-vous en téléphonant au : **01.34.67.60.95** ou par mail : **mairie.buhy@wanadoo.fr**

## **Jours de réception :**

Le LUNDI de 13H30 à 17H00 ET Le JEUDI de 17H00 à 19H00

*Pour rencontrer Mr le Maire ou avoir des Consultations Juridiques, il est également nécessaire de prendre rendez-vous.*

**Le port du masque est obligatoire**

# **NOUVEAUX HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Les dépôts des déclarations préalables de travaux et de permis de construire doivent obligatoirement être déposés en mairie par le demandeur après avoir pris rendez-vous en téléphonant au : **01.34.67.60.95** ou par mail : **mairie.buhy@wanadoo.fr**

## **Jours de réception :**

Le LUNDI de 13H30 à 17H00 ET Le JEUDI de 17H00 à 19H00

*Pour rencontrer Mr le Maire ou avoir des Consultations Juridiques, il est également nécessaire de prendre rendez-vous.*

**Le port du masque est obligatoire**